

PROSPECTUS

Investeringsforeningen Jyske Invest International

Responsable du prospectus

La société d'Investeringsforeningen Jyske Invest International est responsable du contenu du prospectus.

Nous déclarons par la présente que les informations données dans le prospectus sont, à notre connaissance, exactes et que le prospectus ne comporte aucune omission pouvant déformer la réalité qu'il doit refléter et, à ce titre, que toute information significative pour les investisseurs potentiels apparaissant dans les comptes rendus du conseil d'administration, des commissaires aux comptes et dans d'autres documents internes a été reprise dans le prospectus.

Silkeborg, le mardi 15 septembre 2015

Le conseil d'administration

M Hans Frimor
Président

M Steen Konradsen

Mme Soli Preuthun
Vice-présidente

M Bo Sandemann Rasmussen

Je confirme par la présente que le présent document est la dernière version notifiée à l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*).

Silkeborg, le 15 septembre 2015

M Bjarne Stael
Directeur général

Le prospectus original a été rédigé en danois. La version danoise originale a été traduite en français. La version française est publiée sous réserve d'erreurs et d'omissions éventuelles ainsi que d'erreurs de traduction. La version originale du prospectus ainsi que des statuts sont disponibles en danois sur le site web : www.jyskeinvest.com.

1	CLAUSE MODIFICATIVE	1
2	DENOMINATION, ADRESSE ET NUMEROS D'IMMATRICULATION DE LA SOCIETE	1
3	OBJECTIF DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	1
4	L'INVESTISSEUR CONCERNE	1
5	COMPARTIMENTS.....	3
	COMPARTIMENTS OBLIGATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES :	3
5.1	Jyske Invest Favourite Bonds CL.....	3
5.2	Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL.....	6
5.3	Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL.....	8
5.4	Jyske Invest High Grade Corporate Bonds CL	11
	COMPARTIMENTS ACTIONS PAR PAYS :	14
5.5	Jyske Invest US Equities CL.....	14
5.6	Jyske Invest Chinese Equities CL	16
5.7	Jyske Invest Indian Equities CL	18
5.8	Jyske Invest Russian Equities CL.....	20
	COMPARTIMENTS ACTIONS AVEC UNE GRANDE DIVERSIFICATION.....	23
5.9	Jyske Invest Global Equities CL.....	23
5.10	Jyske Invest Equities Low Volatility CL.....	25
5.11	Jyske Invest Emerging Market Equities CL	27
5.12	Jyske Invest European Equities CL.....	29
	COMPARTIMENTS DIVERSIFIES :	31
5.13	Jyske Invest Income Strategy CL.....	31
5.14	Jyske Invest Stable Strategy CL.....	34
5.15	Jyske Invest Balanced Strategy CL.....	37
•	Jyske Invest Balanced Strategy EUR.....	37
•	Jyske Invest Balanced Strategy USD	37

5.16	Jyske Invest Dynamic Strategy CL.....	41
5.17	Jyske Invest Growth Strategy CL.....	44
5.18	Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL	47
6	GENERALITES CONCERNANT LES LIMITES DE RISQUE, LES RISQUES ET LA GESTION DE RISQUE.....	49
6.1	Généralités concernant les limites de risques.....	49
6.2	Facteurs de risque.....	49
6.3	Généralités concernant la politique d'investissement de chaque compartiment	53
6.4	Objets d'investissement.....	54
6.5	Limites d'investissement, etc.	54
6.6	Investissements en obligations du Trésor et similaires	55
6.7	Investissements en obligations hypothécaires	55
6.8	Techniques efficaces de gestion de portefeuille et administration de garanties	56
6.9	Parts dans des établissements de crédit	56
6.10	Investissement en parts d'investissement, certificats de dépôt et obligations « Contigent Convertible ».....	56
6.11	Politique d'investissement responsable	56
7	GENERALITES CONCERNANT LES CHIFFRES CLEFS.....	57
7.1	Capitaux propres des investisseurs.....	57
7.2	Performance annuelle en pour cent	57
7.3	Écart-type	57
7.4	Frais de gestion en % (TER).....	57
8	REGLES FISCALES.....	58
8.1	Imposition des compartiments	58
8.2	Imposition des investisseurs.....	58
8.3	Plus d'informations.....	58
9	METHODE DE PRIX POUR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS.....	59
10	PUBLICATION DES PRIX DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT ET DES VALEURS INTRINSEQUES	59

11	LIEU DE SOUSCRIPTION	59
12	TRANSACTIONS, ENREGISTREMENT ET PAIEMENT	60
13	COTATION EN BOURSE.....	60
14	INSCRIPTION NOMINATIVE	60
15	CAPITAUX.....	60
16	DROIT DE VOTE	60
17	PRIVILEGES.....	60
18	NEGOCIABILITE	60
19	FINANCEMENT PROVISoire DES TRANSACTIONS EFFECTUEES	60
20	RESILIATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT OU D'UN COMPARTIMENT	61
21	SOCIETE DE GESTION	61
22	SOCIETE DEPOSITAIRE	61
23	ACCORD DE CONSEIL BOURSIER AVEC JYSKE BANK A/S	62
24	CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	63
25	COMMISSAIRESAUX COMPTES	63
26	REMUNERATIONS.....	63
27	AUTORITE DE CONTROLE.....	64
28	STATUTS, INFORMATIONS CLEFS A L'INVESTISSEUR, RAPPORTS ANNUELS, ETC.....	64
29	INFORMATIONS ET PAIEMENT.....	64
29.1	Informations aux investisseurs de la République fédérale d'Allemagne.....	65
30	RAPPORTS ANNUELS ET SEMESTRIELS	65
31	CALENDRIER FINANCIER PREVU	65
32	RESPONSABLE DE RECLAMATIONS.....	66

33	CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	66
34	DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS.....	67

1 Clause modificative

Tous les éléments mentionnés dans le présent prospectus, et à ce titre également la politique d'investissement et les limites des risques, peuvent être modifiés par décision du conseil d'administration, dans le cadre de la législation en vigueur et des statuts de la société. Le présent prospectus remplace toutes les versions précédentes, de manière à ce que les formulations antérieures cessent d'être valables, à partir de la date de publication du présent indiquée à la dernière page.

2 Dénomination, adresse et numéros d'immatriculation de la société

Investeringsforeningen
Jyske Invest International
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg

Tél. + 45 8989 2500
Fax + 45 8989 6515

La société d'investissement a été créée le 19 avril 1993 sur l'initiative de Jyske Bank A/S. Elle gère des fonds OPCVM.

La société est enregistrée auprès de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) sous le no. 11066 et auprès de la Direction danoise des entreprises (*Erhvervsstyrelsen*) sous le no. CVR 24260623.

3 Objectif de la société d'investissement

L'objectif de la société d'investissement est, sauf stipulation contraire dans les statuts, de recevoir des capitaux venant du grand public et de les investir dans des instruments selon un principe de dispersion des risques ainsi que de racheter la part des capitaux de l'investisseur à l'aide de moyens provenant de ceux-ci. Les investissements de la société sont soumis aux restrictions des chapitres 14 et 15 de la loi concernant les OPCVM et autres organismes de placement et de la directive du Conseil 2009/65/CE et de ses modifications ultérieures, également appelée la directive UCITS-IV.

4 L'investisseur concerné

L'investisseur concerné est convaincu par la valeur de la gestion active par des gérants de portefeuille professionnels, et il souhaite profiter des avantages qu'offre une société d'investissement. L'investisseur concerné cherche également à profiter de la dispersion des risques en investissant dans un ou plusieurs fonds de Jyske Invest International par rapport à l'investissement dans des valeurs individuellement.

L'investisseur est supposé connaître les risques liés à l'investissement dans les compartiments de Jyske Invest International. Il est conscient du risque de variations importantes des cours, en fonction du profil de risque du compartiment en question. Vous trouverez plus d'informations dans les chapitres sur chaque compartiment ainsi que dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Le tableau ci-dessous exprime, pour chaque compartiment, l'horizon d'investissement de l'investisseur concerné et la nature des fonds investissables.

Compartiment	Horizon (au minimum)	Fonds
Jyske Invest Danish Bonds CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Swedish Bonds CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest British Bonds CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/régime fiscal pour les sociétés

Jyske Invest Dollar Bonds CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest European Bonds CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Favourite Bonds CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Emerging Market Bonds CL	4	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	4	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Emerging Local Market Bonds CL	4	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	4	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest High Grade Corporate Bonds CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Danish Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest German Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Japanese Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest US Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Chinese Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Indian Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Turkish Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Russian Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Global Equities CL	4	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	4	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Emerging Market Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest European Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Far Eastern Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Latin American Equities CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Income Strategy CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Stable Strategy CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Balanced Strategy CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Balanced Strategy (NOK) CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Balanced Strategy (GBP) CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Dynamic Strategy CL	3	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés

Jyske Invest Growth Strategy CL	4	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés
Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL	5	Fonds disponibles/fonds retraite/ régime fiscal pour les sociétés

5 Compartiments

Les compartiments de la société d'investissement sont indépendants en ce qui concerne leurs obligations.

La société d'investissement est composée des compartiments suivants :

Compartiments obligations par zones géographiques :

5.1 Jyske Invest Favourite Bonds CL

5.1.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0060137164
No. SIRET	31019923
No. FT	11066-42
Date de création	06.05.2008
Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		2,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,35
	Rachat net	0,35
Commission de gestion**		0,65

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.1.2 Politique d'investissement

Les actifs du compartiment sont principalement investis directement ou indirectement en :

- obligations émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire, des organisations internationales ou des sociétés ayant un rating élevé,
- obligations émises ou garanties par des pays émergents en Amérique Latine, en Asie, en Europe de l'Est et en Afrique. Ces obligations sont liées à un certain risque de crédit.
- Obligations à rendement élevé (corporate bonds ou obligations de société). Ces obligations sont liées à un certain risque de crédit.

A tout moment, au minimum 75% du portefeuille sont soit investis en EUR, soit couverts par celui-ci.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Les capitaux peuvent être investis sur le marché américain pour les high yield bonds, également appelé le marché OTC Fixed Income, réglementé par FINRA (Financial Industry Regulatory Authority). Ils peuvent également être

placés en émissions « Rule 144 A » auxquelles est attaché un droit de rechange pour les valeurs qui, dans l'année suivante, sont enregistrées à la SEC, conformément au Securities Act de 1933, et qui sont négociables sur le marché OTC Fixed Income. Aucune limite n'a été fixée concernant le rating des obligations, la taille des émissions ou de leur liquidité.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance supérieure – ou à défaut égale – à la performance de référence du marché, mesurée par la moyenne des benchmarks suivants avec couverture du risque de change de l'EUR :

- 80% de JP Morgan Hedged ECU Unit Government Bond Index Global
- 10% de JP Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global Diversified
- 5% de BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index
- 2,5% de Merrill Lynch European Currency High Yield, BB-B Constrained Index et
- 2,5% de Merrill Lynch US High Yield, BB-B Constrained Index

La composition du portefeuille est flexible, et nous pouvons l'adapter à nos attentes par rapport à l'évolution des taux de change et du marché des obligations.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

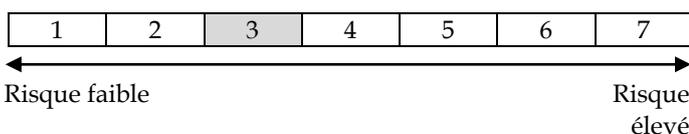
En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Risques particuliers liés aux compartiments obligations
- Risques particuliers liés aux marchés émergents
- Risques de change
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque du compartiment :



Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur à tout moment dans « Informations clés pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, le conseil d'administration a fixé des limites indicatives pour le rating et la répartition entre les différents types d'obligations, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

L'investisseur concerné

Le compartiment s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est habituellement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.1.3 Chiffres clefs sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M EUR	46	41	39	26	23
Performance en % - compartiment	7,69	1,47	8,57	-1,45	7,98
Performance en % - benchmark	5,29	6,21	6,45	-0,51	8,12
Écart-type en % - compartiment*	4,08	4,37	4,36	3,40	2,89
Écart-type en % - benchmark*	2,95	2,92	2,84	2,62	2,53
Frais de gestion en % (TER)	1,04	1,07	0,99	0,97	0,99

* A partir de 2012, le calcul de l'écart-type est basé sur des observations hebdomadaires. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.2 Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL

5.2.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016261910
No. SIRET	12259565
No. FT	11066-23
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	01.02.2000
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		2,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,70
	Rachat net	0,70
Commission de gestion**		0,95

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.2.2 Politique d'investissement

Le portefeuille est principalement composé d'obligations émises par des pays émergents situés en Amérique Latine, en Asie, en Europe de l'Est et en Afrique. Ces obligations sont liées à un certain risque de crédit. Le portefeuille est principalement composé d'obligations émises ou garanties par des États.

Les fonds sont essentiellement placés en obligations émises en USD. Le risque de change est couvert par l'EUR. Ils peuvent également être placés en obligations émises en devises locales des marchés émergents. En principe, le risque de change des investissements en devises locales n'est pas couvert par l'USD.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés. Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de gestion du portefeuille est de réaliser une performance supérieure – ou à défaut égale – à la référence du marché, mesurée par le benchmark JP Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified en EUR.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.3 Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL

5.3.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016262728
No. SIRET	12259611
No. FT	11066-32
Date de création	12.11.2001
Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		2,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,85
	Rachat net	0,85
Commission de gestion**		0,95

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.3.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont principalement investis, directement ou indirectement, dans un portefeuille composé d'obligations de société à rendement élevé. La majorité des obligations ont un rating inférieur à l'investment grade. Ces obligations sont liées à un risque de crédit élevé. En principe, le risque de change des devises autres que l'euro est couvert par celui-ci.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Les capitaux peuvent être investis sur le marché américain pour les high yield bonds, également appelé le marché OTC Fixed Income, réglementé par FINRA (Financial Industry Regulatory Authority). Ils peuvent également être placés en émissions « Rule 144 A » auxquelles est attaché un droit de rechange pour les valeurs qui, dans l'année suivante, sont enregistrées à la SEC, conformément au Securities Act de 1933, et qui sont négociables sur le marché OTC Fixed Income. Aucune limite n'a été fixée concernant le rating des obligations, la taille des émissions ou de leur liquidité.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres bourses et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance supérieure – ou à défaut égale – à la performance de référence du marché, mesurée par la moyenne de deux indices Merrill Lynch en EUR :

- 50% de Merrill Lynch European Currency High Yield, BB-B Constrained Index et
- 50% de Merrill Lynch US High Yield, BB-B Constrained Index

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

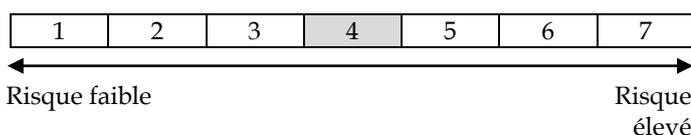
En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Risques particuliers liés aux compartiments obligations
- Risques particuliers liés aux marchés émergents
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque du compartiment :



Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur à tout moment dans « Informations clés pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, le conseil d'administration a fixé des limites indicatives pour le rating et la durée des obligations ainsi que pour la répartition par secteur et par pays par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

L'investisseur concerné

Le compartiment s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est habituellement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.3.3 Chiffres clés sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M EUR	94	62	76	69	59
Performance en % - compartiment	12,66	-3,42	18,04	6,75	4,83
Performance en % - benchmark	12,37	3,09	20,57	7,89	4,66
Écart-type en % - compartiment*	14,11	15,00	10,54	7,27	5,21
Écart-type en % - benchmark*	11,40	11,95	12,07	8,09	5,88
Frais de gestion en % (TER)	1,29	1,31	1,24	1,23	1,25

* A partir de 2012, le calcul de l'écart-type est basé sur des observations hebdomadaires. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.4 Jyske Invest High Grade Corporate Bonds CL

5.4.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0060194207
No. SIRET	31015103
No. FT	11066-43
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	23.10.2009
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		1,50
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,35
	Rachat net	0,35
Commission de gestion**		0,625

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.4.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont essentiellement placés dans un portefeuille d'obligations de société. La majorité des fonds sont investis en obligations émises en EUR et ayant un investment grade. Ces obligations sont liées à un certain risque de crédit.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Les capitaux peuvent être investis sur le marché américain pour les high yield bonds, également appelé le marché OTC Fixed Income, réglementé par FINRA (Financial Industry Regulatory Authority). Ils peuvent également être placés en émissions « Rule 144 A » auxquelles est attaché un droit de rechange pour les valeurs qui, dans l'année suivante, sont enregistrées à la SEC, conformément au Securities Act de 1933, et qui sont négociables sur le marché OTC Fixed Income. Aucune limite n'a été fixée concernant le rating des obligations, la taille des émissions ou de leur liquidité.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés. Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance supérieure – ou à défaut égale – à la performance de référence du marché, mesurée par BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index en EUR.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

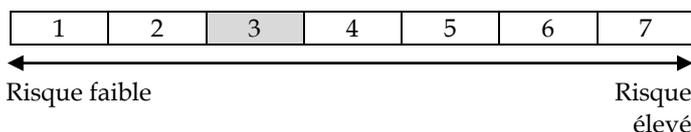
- Risques particuliers liés aux compartiments obligations
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Le compartiment investit essentiellement dans le secteur de la finance. L'évolution de ce secteur peut donc influencer considérablement la performance future des investisseurs.

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque du compartiment :



Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur à tout moment dans « Informations clefs pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, le conseil d'administration a fixé des limites indicatives pour le rating et la durée des obligations ainsi que pour la répartition par secteur et par pays par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

L'investisseur concerné

Le compartiment s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est habituellement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.4.3 Chiffres clefs sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M EUR	20	18	28	14	12
Performance en % - compartiment*	1,39	1,24	11,38	2,01	8,09
Performance en % - benchmark	3,25	3,64	11,22	1,96	8,52
Écart-type en % - compartiment**	3,68	4,18	4,30	4,29	3,57
Écart-type en % - benchmark**	3,52	3,72	3,83	3,32	3,01
Frais de gestion en % (TER)*	0,84	0,97	0,88	0,89	0,94

- indique qu'il n'y a aucune donnée pour le compartiment ou l'année en question.

* indique que le compartiment a été créé en cours d'année. Les données de la 1ère année ne concernent donc pas une année entière.

** A partir de 2012, les calculs se basent sur des observations mensuelles complétées par des données du benchmark pendant une période de 5 ans. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

Compartiments actions par pays :

5.5 Jyske Invest US Equities CL

5.5.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016261167
No. SIRET	12259921
No. FT	11066-19
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	01.03.1999
Devise	USD
Valeur nominale par part	100 USD
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		2,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,25
	Rachat net	0,20
Commission de gestion**		1,25

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.5.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont essentiellement investis, de façon directe ou indirecte, en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou une part supérieure à 50% de leurs activités (chiffre d'affaires ou production) aux États-Unis ou qui entrent dans la composition de l'indice de référence du compartiment. Les sociétés sont réparties sur plusieurs secteurs différents.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion de portefeuille est de réaliser au minimum une performance qui a long terme suit les marchés américains des actions, mesurés par le benchmark MSCI USA, dividendes nets inclus.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.6 Jyske Invest Chinese Equities CL

5.6.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016262801
No. SIRET	12261152
No. FT	11066-34
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	03.01.2003
Devise	USD
Valeur nominale par part	100 USD
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,45
	Rachat net	0,50
Commission de gestion**		1,60

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.6.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont essentiellement investis, de façon directe ou indirecte, en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou une part supérieure à 50% de leurs activités (chiffre d'affaires ou production) en Chine, y inclus Hong-Kong ou qui entrent dans la composition de l'indice de référence. Les sociétés sont réparties sur plusieurs secteurs différents.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif est de réaliser une performance qui correspond au minimum au développement du marché chinois, mesuré par le benchmark MSCI China 10/10, dividendes nets inclus.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

5.7 Jyske Invest Indian Equities CL

5.7.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016270820
No. SIRET	12259956
No. FT	11066-35
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	12.12.2003
Devise	USD
Valeur nominale par part	100 USD
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,45
	Rachat net	0,45
Commission de gestion**		1,60

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.7.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont essentiellement investis, de façon directe ou indirecte, en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou une part supérieure à 50% de leurs activités (chiffre d'affaires ou production) en Inde ou qui entrent dans la composition de l'indice de référence. Les sociétés sont réparties sur plusieurs secteurs différents.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif est de réaliser une performance qui correspond au minimum au développement du marché indien, mesuré par le benchmark MSCI India 10/40, dividendes nets inclus.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

5.8 Jyske Invest Russian Equities CL

5.8.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016261324
No. SIRET	12260121
No. FT	11066-21
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	01.03.1999
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,40
	Rachat net	0,40
Commission de gestion**		1,60

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.8.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont essentiellement investis, de façon directe ou indirecte, en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou une part supérieure à 50% de leurs activités (chiffre d'affaires ou production) en Russie ou qui entrent dans la composition de l'indice de référence. Les sociétés sont réparties sur plusieurs secteurs différents.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif est de réaliser une performance au minimum égale au développement du marché des actions russe. Le benchmark du compartiment est MSCI Russia 10/40 Index, dividendes nets inclus.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

Compartiments actions avec une grande diversification**5.9 Jyske Invest Global Equities CL****5.9.1 Caractéristiques du compartiment**

Code ISIN	DK0016259930
No. SIRET	12259964
No. FT	11066-4
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	15.12.1993
Devise	USD
Valeur nominale par part	100 USD
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		2,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,30
	Rachat net	0,25
Commission de gestion**		1,25

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.9.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont principalement investis, de façon directe ou indirecte, dans un portefeuille global d'actions. Les sociétés sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents. Le compartiment investit également sur les marchés émergents des actions.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion de portefeuille est de réaliser au minimum une performance qui a long terme suit les marchés mondiaux des actions, mesurés par le benchmark MSCI All Country, dividendes nets inclus.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

5.10 Jyske Invest Equities Low Volatility CL

5.10.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0060512358
No. SIRET	33 49 16 65 89
No. FT	11066-45
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	07.11.2013
Devise	USD
Valeur nominale par part	100 USD
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		2,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,25
	Rachat net	0,25
Commission de gestion**		1,25

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.10.2 Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions avec une volatilité historiquement inférieure à celle du marché mondial des actions. Les sociétés sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif est de réaliser une performance au minimum égale au développement du marché des actions global, mais avec de petites variations. Le portefeuille est composé d'actions de grande qualité avec une faible variation.

Le compartiment n'a pas de benchmark.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

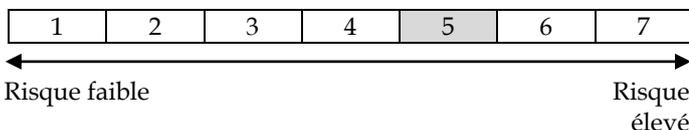
- Risques particuliers liés aux compartiments actions
- Risques particuliers liés aux marchés émergents
- Risques de change
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Même si le compartiment investit en actions avec une volatilité moins importante que celle du marché global des actions, les fluctuations des cours peuvent être importantes et le risque élevé.

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque du compartiment :



Notez que le facteur de risque du compartiment signifie d'importantes variations historiques des performances et donc un risque élevé.

Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur à tout moment dans « Informations clés pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le conseil d'administration concernant le risque du compartiment par rapport au marché global des actions. Des limites ont également été fixées pour la répartition des secteurs du compartiment.

L'investisseur concerné

Le compartiment s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est habituellement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.10.1 Chiffres clés sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M USD	-	-	-	22	40
Performance en % - compartiment*	-	-	-	2,53	7,46
Écart-type en % - compartiment**	-	-	-	15,05	13,43
Frais de gestion en % (TER)*	-	-	-	0,04	1,49

- indique qu'il n'y a aucune donnée pour le compartiment ou l'année en question.

* indique que le compartiment a été créé en cours d'année. Les données de la 1ère année ne concernent donc pas une année entière.

** L'écart-type est calculé sur les données de 5 ans basées sur des observations hebdomadaires. Le compartiment n'ayant pas de benchmark, l'écart-type est basé sur le benchmark du compartiment Jyske Invest Global Equities.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clés, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clés ».

5.11 Jyske Invest Emerging Market Equities CL

5.11.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016260193
No. SIRET	12260024
No. FT	11066-5
Date de création	14.03.1994
Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	
Devise	USD
Valeur nominale par part	100 USD
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,45
	Rachat net	0,50
Commission de gestion**		1,60

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.11.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont essentiellement investis dans un portefeuille d'actions composé de sociétés ayant leur siège social ou une part supérieure à 50% de leurs activités (chiffre d'affaires ou production) dans un pays en voie de développement ou qui entre dans la composition de l'indice de référence. Le portefeuille est essentiellement composé d'actions d'Asie, d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Europe de l'Est. Les sociétés sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion de portefeuille est de réaliser au minimum une performance qui à long terme suit les marchés émergents des actions, mesurés par le benchmark MSCI Emerging Markets, dividendes nets inclus.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

5.12 Jyske Invest European Equities CL

5.12.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016261084
No. SIRET	12260059
No. FT	11066-17
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	01.06.1998
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		2,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,30
	Rachat net	0,25
Commission de gestion**		1,25

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.12.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont essentiellement investis, de façon directe ou indirecte, en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou une part supérieure à 50% de leurs activités (chiffre d'affaires ou production) en Europe ou qui entrent dans la composition de l'indice de référence. Les sociétés sont réparties sur plusieurs pays et secteurs différents.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion de portefeuille est de réaliser, au minimum, une performance qui a long terme suit les marchés européens des actions, mesurés par le benchmark MSCI Europe, dividendes nets inclus.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

Compartiments diversifiés :**5.13 Jyske Invest Income Strategy CL****5.13.1 Caractéristiques du compartiment**

Code ISIN	DK0016261670
No. SIRET	12260229
No. FT	11066-8
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	12.04.1991
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		1,50
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,50
	Rachat net	0,50
Commission de gestion**		0,65

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

* La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.13.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont principalement investis, de façon directe ou indirecte, dans un portefeuille global d'obligations. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations des marchés émergents et des obligations de société. Ces obligations représentent un certain risque.

A tout moment, au minimum 75% du portefeuille sont, soit investis en EUR, soit couverts par celui-ci.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Les capitaux peuvent être investis sur le marché américain pour les high yield bonds, également appelé le marché OTC Fixed Income, réglementé par FINRA (Financial Industry Regulatory Authority). Ils peuvent également être placés en émissions « Rule 144 A » auxquelles est attaché un droit de rechange pour les valeurs qui, dans l'année suivante, sont enregistrées à la SEC, conformément au Securities Act de 1933, et qui sont négociables sur le marché OTC Fixed Income. Aucune limite n'a été fixée concernant le rating des obligations, la taille des émissions ou de leur liquidité.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés. L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser, au minimum, une performance qui à long terme qui suit les marchés globaux des obligations, mesurés par un benchmark couvert par l'EUR et composé de :

- 80% de JP Morgan Hedged ECU Unit Government Bond Index Global
- 10% de JP Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global Diversified
- 5% de Merrill Lynch European Currency High Yield, BB-B Constrained Index et
- 5% de Merrill Lynch US High Yield, BB-B Constrained Index

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

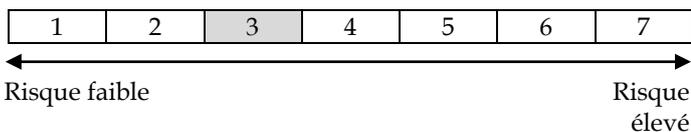
En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Risques particuliers liés aux compartiments obligations
- Risques particuliers liés aux marchés émergents
- Risques de change
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque du compartiment :



Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Le facteur de risque en vigueur à tout moment est indiqué dans « Informations clés pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, le conseil d'administration a fixé des limites indicatives pour le rating et la durée des obligations ainsi que pour la répartition par pays par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

L'investisseur concerné

Le compartiment s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est habituellement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.13.3 Chiffres clés sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M EUR	17	18	19	13	11
Performance en % - compartiment	5,03	3,76	9,02	-1,60	7,75
Performance en % - benchmark	5,80	6,68	6,89	-0,19	7,97
Écart-type en % - compartiment*	4,61	4,65	3,96	3,35	2,87
Écart-type en % - benchmark*	3,38	3,34	3,25	2,76	2,66
Frais de gestion en % (TER)	0,85	0,86	0,82	0,95	0,96

* A partir de 2012, le calcul de l'écart-type est basé sur des observations hebdomadaires. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.14 Jyske Invest Stable Strategy CL

5.14.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016262058
No. SIRET	12260253
No. FT	11066-28
Date de création	24.07.2000
Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,45
	Rachat net	0,45
Commission de gestion**		0,90

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.14.2 Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 0 et 40%. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents. Le portefeuille actions est généralement composé de 30 à 50 sociétés. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

A tout moment, au minimum 75% du portefeuille sont soit investis en EUR, soit couverts par celui-ci.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Les capitaux peuvent être investis sur le marché américain pour les high yield bonds, également appelé le marché OTC Fixed Income, réglementé par FINRA (Financial Industry Regulatory Authority). Ils peuvent également être placés en émissions « Rule 144 A » auxquelles est attaché un droit de rechange pour les valeurs qui, dans l'année suivante, sont enregistrées à la SEC, conformément au Securities Act de 1933, et qui sont négociables sur le marché OTC Fixed Income. Aucune limite n'a été fixée concernant le rating des obligations, la taille des émissions ou de leur liquidité.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés. Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser au minimum une performance qui à long terme qui suit les marchés globaux des actions et des obligations, mesurés par un benchmark couvert par l'EUR et composé de :

- 65% de JP Morgan Hedged ECU Unit Government Bond Index Global
- 20% de MSCI AC World Index, dividendes nets inclus

- 7,5% de JP Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global Diversified
- 3,75% de Merrill Lynch European Currency High Yield, BB-B Constrained Index et
- 3,75% de Merrill Lynch US High Yield, BB-B Constrained Index

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

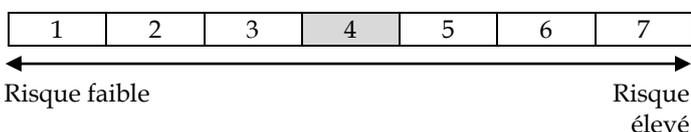
En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Risques particuliers liés aux compartiments diversifiés
- Risques particuliers liés aux marchés émergents
- Risques de change
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque du compartiment :



Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur à tout moment dans « Informations clés pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, le conseil d'administration a fixé des limites indicatives pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la duration et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

L'investisseur concerné

Le compartiment s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est habituellement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.14.3 Chiffres clés sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M EUR	86	120	156	160	205
Performance en % - compartiment	9,16	3,39	8,66	4,87	6,92

Performance en % - benchmark	6,54	3,99	8,31	4,35	8,16
Écart-type en % - compartiment*	6,02	5,99	5,82	4,64	3,73
Écart-type en % - benchmark*	4,88	4,92	4,97	3,78	3,05
Frais de gestion en % (TER)	0,97	0,99	0,92	1,16	1,18

* A partir de 2012, le calcul de l'écart-type est basé sur des observations hebdomadaires. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.15 Jyske Invest Balanced Strategy CL

Le compartiment est composé des classes de parts:

- **Jyske Invest Balanced Strategy EUR**
- **Jyske Invest Balanced Strategy USD**

5.15.1 Généralités concernant les classes de parts du compartiment

Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 30 et 60%. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents. Le portefeuille actions est généralement composé de 30 à 50 sociétés. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Les capitaux peuvent être investis sur le marché américain pour les high yield bonds, également appelé le marché OTC Fixed Income, réglementé par FINRA (Financial Industry Regulatory Authority). Ils peuvent également être placés en émissions « Rule 144 A » auxquelles est attaché un droit de rechange pour les valeurs qui, dans l'année suivante, sont enregistrées à la SEC, conformément au Securities Act de 1933, et qui sont négociables sur le marché OTC Fixed Income. Aucune limite n'a été fixée concernant le rating des obligations, la taille des émissions ou de leur liquidité.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Risques particuliers liés aux compartiments diversifiés
- Risques particuliers liés aux marchés émergents
- Risques de change
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, le conseil d'administration a fixé des limites indicatives pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

5.15.2 Particularités concernant les classes de parts du compartiment

5.15.2.1 Jyske Invest Balanced Strategy EUR

Caractéristiques

Code ISIN	DK0016262132
No. SIRET	34192618
No. FT	11066-29-001
Date de création	24.07.2000
Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,45
	Rachat net	0,45
Commission de gestion**		1,15

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

Couverture du risque de change

A tout moment, au minimum 75% du portefeuille sont couverts par l'EUR.

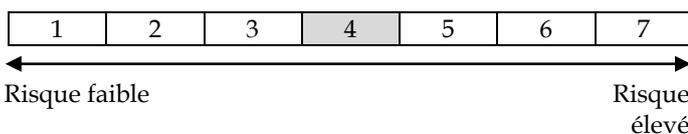
Benchmark

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser au minimum une performance qui à long terme qui suit les marchés globaux des actions et des obligations, mesurés par un benchmark couvert par l'EUR et composé de :

- 50% de JP Morgan Hedged ECU Unit Government Bond Index Global
- 40% de MSCI AC World Index, dividendes nets inclus
- 5% de JP Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global Diversified
- 2,50% de Merrill Lynch European Currency High Yield, BB-B Constrained Index et
- 2,50% de Merrill Lynch US High Yield, BB-B Constrained Index

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque de la classe de parts :



Le facteur de risque de la classe de parts peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque de la classe de part en vigueur dans « Informations clefs pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

L'investisseur concerné

La classe de parts s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est typiquement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

Chiffres clefs sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M EUR	56	67	73	94	115
Performance en % - classe de parts	12,03	1,21	9,19	9,89	7,32
Performance en % - benchmark	7,18	1,28	9,71	9,07	8,34
Écart-type en % - classe de parts*	9,38	9,20	9,40	7,36	6,24
Écart-type en % - benchmark*	7,72	7,91	8,04	6,14	4,80
Frais de gestion en % (TER)	1,37	1,34	1,29	1,37	1,41

* A partir de 2012, le calcul de l'écart-type de la classe de parts est basé sur des observations hebdomadaires. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.15.2.2 Jyske Invest Balanced Strategy USD

Caractéristiques

Code ISIN	DK0060656197
No. SIRET	34192596
No. FT	11066-29-002
Date de création	25.09.2015
Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	
Devise	USD
Valeur nominale par part	100 USD
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums	%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)	3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*	
Souscription nette	0,45
Rachat net	0,45
Commission de gestion**	1,15

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

Couverture du risque de change

A tout moment, au minimum 75% du portefeuille sont couverts par l'USD.

Benchmark

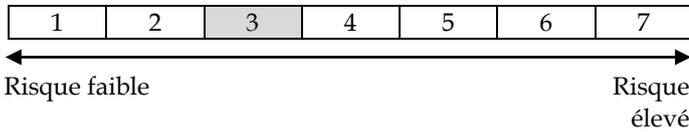
L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser au minimum une performance qui à long terme qui suit les marchés globaux des actions et des obligations, mesurés par un benchmark couvert par l'EUR et composé de :

- 50% de JP Morgan Hedged ECU Unit Government Bond Index Global
- 40% de MSCI AC World Index, dividendes nets inclus
- 5% de JP Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global Diversified
- 2,50% de Merrill Lynch European Currency High Yield, BB-B Constrained Index et

- 2,50% de Merrill Lynch US High Yield, BB-B Constrained Index

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque de la classe de parts :



Le facteur de risque de la classe de parts peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque de la classe de part en vigueur dans « Informations clés pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

L'investisseur concerné

La classe de parts s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est typiquement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.15.3 Chiffres clés sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M USD					
Performance en % - classe de parts					
Performance en % - benchmark	7,18	1,28	9,71	9,07	8,34
Écart-type en % - classe de parts*					
Écart-type en % - benchmark*	7,72	7,91	8,04	6,14	4,80
Frais de gestion en % (TER)					

* A partir de 2012, le calcul de l'écart-type de la classe de parts est basé sur des observations hebdomadaires. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clés, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clés ».

5.16 Jyske Invest Dynamic Strategy CL

5.16.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0060004794
No. SIRET	28610580
No. FT	11066-36
Date de création	13.12.2004
Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,45
	Rachat net	0,45
Commission de gestion**		1,175

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.16.2 Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 40 et 80%. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents. Le portefeuille actions est généralement composé de 30 à 50 sociétés. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

A tout moment, au minimum 75% du portefeuille sont, soit investis en EUR, soit couverts par celui-ci.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Les capitaux peuvent être investis sur le marché américain pour les high yield bonds, également appelé le marché OTC Fixed Income, réglementé par FINRA (Financial Industry Regulatory Authority). Ils peuvent également être placés en émissions « Rule 144 A » auxquelles est attaché un droit de rechange pour les valeurs qui, dans l'année suivante, sont enregistrées à la SEC, conformément au Securities Act de 1933, et qui sont négociables sur le marché OTC Fixed Income. Aucune limite n'a été fixée concernant le rating des obligations, la taille des émissions ou de leur liquidité.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés. L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser au minimum une performance qui à long terme qui suit les marchés globaux des actions et des obligations, mesurés par un benchmark couvert par l'EUR et composé de :

- 60% de MSCI AC World Index, dividendes nets inclus
- 30% de JP Morgan Hedged ECU Unit Government Bond Index Global
- 5% de JP Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global Diversified
- 2,50% de Merrill Lynch European Currency High Yield, BB-B Constrained Index et
- 2,50% de Merrill Lynch US High Yield, BB-B Constrained Index

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

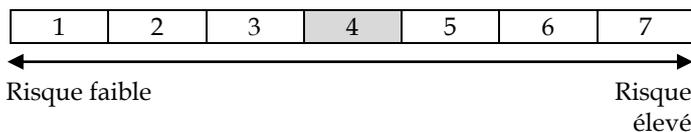
En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Risques particuliers liés aux compartiments diversifiés
- Risques particuliers liés aux marchés émergents
- Risques de change
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque du compartiment :



Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur à tout moment dans « Informations clés pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, le conseil d'administration a fixé des limites indicatives pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

L'investisseur concerné

Le compartiment s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est habituellement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.16.3 Chiffres clés sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M EUR	15	18	17	21	27
Performance en % - compartiment	13,38	-1,35	9,95	15,66	7,32
Performance en % - benchmark	8,05	-1,52	11,79	14,04	8,37
Écart-type en % - compartiment*	13,37	13,50	13,55	10,61	9,41
Écart-type en % - benchmark*	11,36	11,74	11,93	9,10	7,21
Frais de gestion en % (TER)	1,39	1,34	1,31	1,39	1,44

* A partir de 2012, le calcul de l'écart-type est basé sur des observations hebdomadaires. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.17 Jyske Invest Growth Strategy CL

5.17.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016262215
No. SIRET	12260318
No. FT	11066-30
Date de création	24.07.2000
Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,45
	Rachat net	0,45
Commission de gestion**		1,475

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

** La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.17.2 Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 60 et 100% du portefeuille. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents. Le portefeuille actions est généralement composé de 30 à 50 sociétés. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

A tout moment, au minimum 75% du portefeuille sont, soit investis en EUR, soit couverts par celui-ci.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Les capitaux peuvent être investis sur le marché américain pour les high yield bonds, également appelé le marché OTC Fixed Income, réglementé par FINRA (Financial Industry Regulatory Authority). Ils peuvent également être placés en émissions « Rule 144 A » auxquelles est attaché un droit de rechange pour les valeurs qui, dans l'année suivante, sont enregistrées à la SEC, conformément au Securities Act de 1933, et qui sont négociables sur le marché OTC Fixed Income. Aucune limite n'a été fixée concernant le rating des obligations, la taille des émissions ou de leur liquidité.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés. L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser au minimum une performance qui à long terme qui suit les marchés globaux des actions et des obligations, mesurés par un benchmark couvert par l'EUR et composé de :

- 80% de MSCI AC World Index, dividendes nets inclus
- 10% de JP Morgan Hedged ECU Unit Government Bond Index Global
- 5% de JP Morgan Emerging Markets Bond (EMBI) Global Diversified
- 2,50% de Merrill Lynch European Currency High Yield, BB-B Constrained Index et
- 2,50% de Merrill Lynch US High Yield, BB-B Constrained Index

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

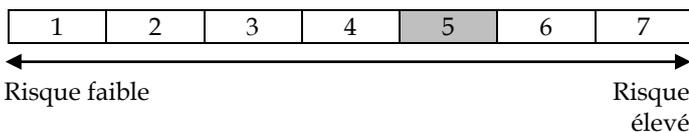
En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Risques particuliers liés aux compartiments diversifiés
- Risques particuliers liés aux marchés émergents
- Risques de change
- Exposition sur plusieurs pays

Tous les risques mentionnés peuvent influencer la valeur des investissements. Vous trouverez plus d'informations sur les risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Indicateur de risque

L'indicateur ci-dessous exprime le risque du compartiment :



Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière mise à jour du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur à tout moment dans « Informations clés pour l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

Vous trouverez plus d'informations sur l'indicateur de risque dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, le conseil d'administration a fixé des limites indicatives pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

L'investisseur concerné

Le compartiment s'adresse essentiellement aux investisseurs qui souhaitent placer des fonds disponibles, des fonds en vue d'une épargne de retraite ou des fonds rentrant dans le cadre du régime fiscal danois des sociétés. L'horizon d'investissement est habituellement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 4 « L'investisseur concerné ».

5.17.3 Chiffres clés sur 5 ans

	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur des capitaux en M EUR	10	9	8	12	12
Performance en % - compartiment	16,43	-3,87	10,94	21,37	6,85
Performance en % - benchmark	8,79	-4,35	13,84	19,19	8,38
Écart-type en % - compartiment*	17,72	17,37	17,93	14,05	12,59
Écart-type en % - benchmark*	15,11	15,67	15,91	12,17	9,74
Frais de gestion en % (TER)	1,66	1,58	1,57	1,63	1,72

* A partir de 2012, le calcul de l'écart-type est basé sur des observations hebdomadaires. Le benchmark est calculé sur des observations mensuelles.

Pour plus d'informations concernant les chiffres clefs, reportez-vous au chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.18 Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL

5.18.1 Caractéristiques du compartiment

Code ISIN	DK0016262488 (DK0060005924)
No. SIRET	12260326
No. FT	11066-31
Date de création Agréé par <i>Finanstilsynet</i>	24.07.2000
Devise	EUR
Valeur nominale par part	100 EUR
Émetteur de certificats	
Capitalise	

Frais maximums		%
Frais max. d'émission/ de souscription (commission de souscription pour l'intermédiaire)		3,00
Commission concernant la méthode modifiée de prix simple*		
	Souscription nette	0,30
	Rachat net	0,30
Commission de gestion**		1,50

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode modifiée de prix simple peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur www.jyskeinvest.com.

* La commission de gestion est incluse dans les frais de gestion totaux, voir les chapitres « Chiffres Clefs sur 5 ans » et « Généralités concernant les chiffres clefs ».

5.18.2 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment sont principalement investis, de façon directe ou indirecte, dans un portefeuille global d'actions. Les sociétés sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents. Le portefeuille est généralement composé de 30 à 50 sociétés. Le compartiment investit également sur les marchés émergents des actions.

Le compartiment peut, à condition que les investissements restent dans le cadre de la politique d'investissement définie pour le compartiment, investir sur les marchés réglementés soumis à l'article 4, alinéa 1, no. 14 de la Directive MiFID, sur les autres marchés réglementés de l'UE et des pays tiers membres de la « World Federation of Exchanges » (WFE) ou de la Fédération des Bourses Européennes (FBE), et qui sont approuvés par le conseil d'administration. Les marchés approuvés par le conseil d'administration sont indiqués dans l'annexe 2 des statuts de la société.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion de portefeuille est de réaliser, au minimum, une performance qui a long terme suit les marchés mondiaux des actions, mesurés par l'indice MSCI All World, dividendes nets inclus.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

Profil de risque

L'investisseur doit être conscient que l'investissement dans un compartiment de Jyske Invest International comporte des risques liés aux émetteurs, à la liquidité et aux contrepartistes ainsi que des risques liés à la politique d'investissement et à la gestion de la société.

En investissant dans ce compartiment, l'investisseur doit être particulièrement attentif aux éléments suivants :

6 Généralités concernant les limites de risque, les risques et la gestion de risque

Tous les investissements sont soumis aux restrictions des chapitres 14 et 15 de la loi concernant les OPCVM et similaires, ainsi qu'aux arrêtés de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) concernant les règles de placement et, à ce titre, à l'arrêté concernant les valeurs mobilières investissables et les instruments du marché monétaire pour les sociétés d'investissement et autres organismes de placement collectif investissant dans d'autres sociétés d'investissement, et à l'arrêté concernant le placement en instruments financiers des sociétés d'investissement. L'attention des investisseurs est attirée sur les éléments suivants :

6.1 Généralités concernant les limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque des compartiments, des limites indicatives de risques ont été fixées pour tous les compartiments. Les limites peuvent être modifiées sans préavis, dans le but de maintenir le profil général de chaque compartiment.

Pour les compartiments actions, des limites ont été fixées pour la tracking error et le bêta qui expriment dans quelle mesure les compartiments suivent leur benchmark. La tracking error et le bêta sont des coefficients théoriques calculés selon un modèle de gestion des risques. La tracking error et le bêta théoriques peuvent être inférieurs à ceux réellement réalisés. Ils peuvent donc dépasser les valeurs maximales fixées.

Pour les compartiments obligations, des limites ont été fixées concernant la durée et le rating.

Pour les compartiments diversifiés, des limites ont été fixées pour la répartition entre les actions et les obligations.

Les limites de risques sont indicatives, et les portefeuilles réels des compartiments peuvent se situer en dehors des limites de risques dans certaines situations, comme par exemple :

- en cas de variation des cours (et, à ce titre, de fluctuations des taux de change) des valeurs dont est composé le portefeuille
- en cas d'utilisation de droits de souscription liés aux valeurs dont est composé le portefeuille
- en cas de modification des capitaux suite aux émissions ou levées de parts d'investissement et au paiement des dividendes
- en cas de modification du benchmark du compartiment et
- en cas de décision prise par les dirigeants estimant que l'écart est dans l'intérêt des investisseurs

Les investisseurs peuvent demander des informations supplémentaires auprès de la société concernant :

1. les limites quantitatives valables pour la gestion de risque de la société,
2. les méthodes utilisées pour s'assurer que les limites soient respectées à tout moment et/ou
3. l'évolution récente des risques et des performances des catégories d'instrument du compartiment.

6.2 Facteurs de risque

Les investisseurs dans la société d'investissement bénéficient d'un suivi continu de leurs investissements. Ce suivi prend, entre autres, en compte les différents facteurs de risque présents sur les marchés financiers. Les facteurs de risque varient d'un compartiment à l'autre. Certains risques influencent particulièrement les compartiments actions, d'autres les compartiments obligations, tandis que d'autres facteurs de risque vont influencer les deux types de compartiment.

Le facteur de risque le plus important concerne le choix de compartiments, et l'investisseur doit lui-même prendre en compte ce risque. Tout investissement représente un risque. Chaque compartiment compose son propre portefeuille dans son domaine, quel que soit l'évolution des marchés. Cela veut dire qu'un compartiment investissant en valeurs danoises, par exemple, maintient ce domaine d'investissement quel que soit l'évolution du marché des actions danoises.

Le risque lié à l'investissement dans une société d'investissement peut être réparti sur quatre éléments :

- le choix de compartiments de l'investisseur
- les marchés d'investissement
- les décisions d'investissement

- la gestion de la société

6.2.1 Risques liés au choix de compartiments de l'investisseur

Avant d'investir, il est important de définir un profil d'investissement afin de composer des investissements en fonction des besoins et des attentes de chaque investisseur. Il est également essentiel de bien connaître les risques liés à l'investissement.

Nous recommandons aux investisseurs de définir leur profil d'investissement en coopération avec un conseiller. Le profil d'investissement doit, entre autres, prendre en compte le risque acceptable pour l'investisseur ainsi que l'horizon d'investissement. Suite à l'introduction des Informations clés à l'investisseur, les exigences en matière d'informations sont standardisées, afin de permettre aux investisseurs de mieux s'orienter.

Si l'investisseur recherche un investissement stable, il est conseillé de s'orienter vers les compartiments représentant un risque peu élevé. Ces compartiments ont des facteurs de risque situés entre 1 et 3 dans l'indicateur de risque ci-après. Les compartiments ayant un facteur de risque de 6 ou 7 sont déconseillés, en cas d'horizon d'investissement court.

Facteur de risque	Écarts annuels de la valeur intrinsèque (écart-type)
7	supérieur à 25%
6	entre 15% et 25%
5	entre 10% et 15%
4	entre 5% et 10%
3	entre 2% et 5%
2	entre 0,5% et 2%
1	inférieur à 0,5%

Le risque est exprimé par un chiffre entre 1 et 7 où 1 représente le risque le moins élevé et 7 représente le risque le plus élevé. Cependant, la catégorie 1 n'est pas synonyme d'un investissement sans risque. Vous trouverez le facteur de risque de chaque compartiment dans le chapitre consacré au compartiment en question.

Le positionnement du compartiment sur l'indicateur de risque se base sur les résultats en matière de volatilité observés au cours des 5 dernières années et/ou sur des données représentatives. Une volatilité historique importante correspond à un risque élevé et donc à un facteur de risque de 6 ou 7. Une volatilité historique faible correspond à un risque moins élevé et donc à un facteur de risque de 1 ou 2. Le facteur de risque du compartiment évolue avec le temps. Il ne prend pas en compte des événements soudains et imprévisibles, comme par exemple des crises financières, des dévaluations, des mesures politiques et des fluctuations subites des taux de change. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur du compartiment dans « Les informations clés de l'investisseur » sur www.jyskeinvest.com.

6.2.2 Risques liés aux marchés financiers

Les risques liés aux marchés financiers sont, par exemple, le risque sur les marchés des actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de taux de change. Jyske Invest International gère chacun des facteurs de risque dans le cadre des limites fixées pour chaque domaine d'investissement. Les éléments de gestion de risque sont indiqués dans la politique d'investissement des compartiments. La législation fixe également des exigences concernant la dispersion des risques et l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

L'investisseur doit être particulièrement attentif aux facteurs de risque cités ci-dessous, en fonction des domaines d'investissement de chaque compartiment. La liste n'est pas exhaustive, mais comporte les risques essentiels.

6.2.2.1 Facteurs de risque généraux

Exposition à un seul pays

En investissant en valeurs mobilières d'un seul pays, le marché financier du pays en question risque d'être exposé aux mesures politiques ou régulatrices. Les conditions économiques générales du pays, comme par exemple l'évolution de la devise et du taux d'intérêt du pays, peuvent également influencer la valeur des investissements.

Exposition à un seul secteur

En investissant en valeurs mobilières d'un seul secteur, le marché financier du secteur en question risque d'être exposé aux mesures politiques ou régulatrices. Les conditions financières générales du secteur peuvent également influencer la valeur des investissements.

Exposition sur plusieurs pays

L'investissement sur plusieurs marchés organisés et hautement développés représente de manière générale un risque moins élevé pour l'ensemble du portefeuille comparé à l'investissement dans un seul pays ou un seul secteur.

Risques de change

Les investissements à l'étranger exposent le compartiment aux risques liés aux taux de change qui peuvent représenter des variations plus ou moins importantes par rapport à la devise du compartiment. Le cours du compartiment est donc influencé par les variations des taux de change entre les devises autres que celle du compartiment et la devise du compartiment. Les compartiments investissant uniquement en actions ou obligations dans la devise du compartiment ne représentent aucun risque de change direct. Les compartiments ayant systématiquement des opérations de couverture du risque de change représentent un risque de change limité. La couverture éventuelle du risque de change est indiquée dans la description de la politique d'investissement pour chaque compartiment.

Risques liés aux émetteurs

La valeur de chaque action et obligation peut connaître des variations plus importantes que l'ensemble du marché avec pour conséquence des performances plus éloignées du marché global. Des écarts sur le marché monétaire peuvent avec des conditions législatives, concurrentielles et de liquidités influencer les bénéfices de l'émetteur. Les compartiments pouvant investir jusqu'à 10 % dans un seul émetteur, la valeur du compartiment peut varier fortement suite aux variations d'une seule action ou obligation. L'émetteur peut également faire faillite entraînant la perte de l'investissement.

L'investissement en obligations « Contingent Convertible » (CoCos) comporte des risques spécifiques par rapport à l'investissement en obligations à rendement élevé classiques. Les CoCos peuvent être, soit convertis en actions, soit subir une perte en nominal totale ou partielle, en fonction de critères de déclenchement précis. L'émetteur peut également arrêter le paiement des intérêts. Cela n'entraîne pas forcément l'arrêt de paiement sur les autres valeurs de la société.

Risques liés aux liquidités

Dans des cas particuliers, des conditions locales ou globales peuvent empêcher ou limiter la négociabilité de certaines valeurs mobilières ou devises. Cela peut influencer la possibilité du compartiment de vendre et d'acheter sur les marchés financiers, avec le risque d'être obligé de suspendre les rachats et les souscriptions pendant une période plus ou moins longue.

Risques liés aux contreparties

Si le compartiment conclut un accord avec une contrepartie par lequel le compartiment reçoit une créance, il y a un risque de contrepartie. Le risque consiste à ce que la contrepartie puisse rompre l'accord et ne pas payer. L'investissement en certificats de dépôt (ARD, GRD et GDN par exemple) ainsi qu'en Pass-Through Notes représente également un risque de contrepartie, voir le chapitre concernant l'investissement en parts, certificats de dépôt et obligations « Contingent Convertible ».

Risques particuliers liés aux marchés émergents

La notion de marchés émergents concerne en général tous les pays de l'Amérique Latine, de l'Asie (hors le Japon, Hongkong et Singapour), de l'Europe de l'Est et de l'Afrique. Les investissements sur les marchés émergents représentent des risques particuliers, non existants sur les marchés matures. Cela est également le cas quand l'émetteur d'un instrument est domicilié ou exerce la majorité de ses activités dans un pays émergent. L'investissement en ins-

truments des marchés émergents a donc un caractère plus spéculatif et s'adresse aux investisseurs avec une bonne connaissance des risques.

Les pays émergents peuvent être caractérisés par une instabilité politique, des marchés financiers relativement instables, une évolution économique relativement incertaine et des marchés des actions et des obligations peu matures. Un système politique peu stable comporte un risque plus élevé de changements brusques et fondamentaux dans les domaines économique et politique. La corruption est répandue dans certains pays émergents. Pour les investisseurs, la conséquence peut être des actifs nationalisés, une disposition limitée sur les actifs ou l'introduction de mécanismes de surveillance et de contrôle par l'État.

Les devises, les actions et les obligations des marchés émergents sont souvent exposées à des fluctuations importantes et imprévisibles. Certains pays ont déjà introduit des restrictions concernant l'exportation de devises et la vente et l'achat d'actions et d'obligations, ou sont susceptibles de le faire à bref délai.

La liquidité des marchés émergents peut être en baisse en raison de changements économiques et politiques ou de catastrophes naturelles. L'effet peut être à longue durée.

Sur plusieurs des marchés émergents, les risques juridiques et de régulation sont en hausse. Il peut s'avérer difficile, voire impossible, de faire valoir des demandes juridiques, en raison du manque de surveillance des marchés financiers. De plus, vu le peu d'expérience juridique, ce domaine comporte beaucoup d'incertitudes.

Certains marchés émergents disposent de systèmes de clearing et de settlement de mauvaise qualité. Cela peut provoquer des erreurs dans le règlement et des retards dans la livraison et l'exécution des ordres.

6.2.2.2 Risques particuliers liés aux compartiments obligations

Le marché des obligations

Le marché des obligations peut être cible de mesures politiques et régulatrices influençant la valeur des investissements du compartiment. Les conditions générales sur le marché ainsi que les conditions financières générales, comme par exemple l'évolution des taux d'intérêt, peuvent également influencer la valeur des investissements.

Risques de taux d'intérêt

Le niveau des taux d'intérêt varie d'une région à l'autre et il doit être comparé, entre autres, au niveau de l'inflation. Le niveau des taux d'intérêt est un facteur décisif pour le choix des obligations. Tout changement du niveau des taux d'intérêt peut provoquer des hausses ou des baisses des cours. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les cours des obligations baissent. La notion de durée exprime, entre autres, le risque de cours des obligations.

Risques de crédit

Les différents types d'obligations, comme les obligations du Trésor, les obligations foncières, les obligations des marchés émergents et les obligations de société, représentent un risque de crédit. Le risque de crédit dépend de la capacité de l'émetteur à honorer ses engagements. En investissant en obligations émises par des entreprises, le risque concerne une baisse du rating de l'émetteur et/ou l'incapacité de l'émetteur à respecter ses engagements. L'écart de crédit ou l'écart de taux d'intérêt exprime la différence de taux d'intérêt entre les obligations du Trésor et les autres types d'obligations émises dans la même devise et ayant la même durée. L'écart de crédit correspond à la prime payée à l'investisseur pour prendre le risque de crédit.

6.2.2.3 Risques particuliers liés aux compartiments actions

Fluctuations sur les marchés des actions

Les marchés des actions peuvent varier beaucoup avec des hausses et des baisses importantes. Les écarts peuvent, entre autres, exprimer une réaction aux conditions politiques, régulatrices ou spécifiques à la société. Ils peuvent également être la conséquence de changements dans les conditions liées au secteur, à la région ou aux marchés en général.

Capital à risque

La performance peut varier beaucoup en fonction des possibilités des sociétés à trouver du capital à risque, par exemple pour le développement de nouveaux produits. Les compartiments peuvent investir dans des sociétés qui travaillent en partie ou exclusivement avec de nouvelles technologies dont la commercialisation peut être difficile-

ment évaluée.

6.2.2.4 Risques particuliers liés aux compartiments diversifiés

Les compartiments diversifiés sont concernés par les facteurs influençant les compartiments actions et les compartiments obligations.

6.2.3 Risques liés aux décisions d'investissement

A l'exception de Jyske Invest Equities Low Volatility, Jyske Invest a défini un benchmark pour chaque compartiment qui apparaît dans la description des compartiments. Les benchmarks servent de référence pour mesurer l'évolution des performances des marchés sur lesquels investit le compartiment. Il est de notre avis que les benchmarks ou les indices de références sont représentatifs pour les portefeuilles des compartiments et qu'ils constituent une base de comparaison apte pour mesurer les performances du compartiment. Les performances sont indiquées avant impôts et avant déduction des frais de souscription et de rachat, mais après déduction des frais de gestion et de transaction liés aux compartiments. L'évolution de la performance du benchmark ne tient pas compte des frais. L'objectif est de réaliser une performance supérieure à celle du benchmark. Nous cherchons les meilleurs investissements pour réaliser la meilleure performance possible en tenant compte du risque. La stratégie implique que les investissements dévient du benchmark et peuvent réaliser des performances supérieures ou inférieures à celle du benchmark. De plus, les compartiments peuvent investir dans des valeurs mobilières qui ne sont pas incluses dans le benchmark.

Nous cherchons à réaliser une performance supérieure à celle du benchmark grâce à nos processus d'investissement uniques (VAMOS et MOVE) qui combinent un screening des marchés avec les connaissances, les expériences et le bon sens de nos gérants de portefeuille. Vous trouverez plus d'informations sur les processus d'investissement sur www.jyskeinvest.com. Le processus de décision est basé sur un travail d'équipe ; nous pensons que plusieurs yeux voient mieux que deux en matière d'investissement. La discipline et le travail d'équipe sont les mots clefs quand nous cherchons les investissements les plus performants. Nous pensons que la combinaison d'une gestion active, d'une coopération proche entre nos gérants de portefeuille et d'un processus de sélection discipliné donnent les meilleurs résultats pour nos investisseurs.

L'utilisation de ce type de processus d'investissement est naturellement liée à une certaine incertitude. Pendant certaines périodes, l'utilisation de VAMOS et de MOVE ne contribue pas à la réalisation des objectifs de performance. L'utilisation de VAMOS et de MOVE dans l'ensemble des compartiments impliquent que les performances relatives des compartiments par rapport aux benchmark peuvent varier de manière identique. Cela concerne surtout les investisseurs qui investissent dans plusieurs compartiments différents.

6.2.4 Risques liés à l'exploitation de la société

Afin d'éviter des erreurs dans l'exploitation de la société, des procédures de contrôle et un règlement intérieur réduisant le risque d'erreurs ont été fixés. Les systèmes sont améliorés en permanence afin de limiter le plus possible le risque d'erreurs humaines. De plus, un système d'informations a été mis en place pour assurer un suivi courant des frais et des performances. Les performances sont suivies de près. En cas d'évolution négative, nous essayons de trouver une solution pour l'inverser.

La société d'investissement est soumise au contrôle de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Ses comptes doivent faire l'objet d'une révision par le commissaire aux comptes élu par l'Assemblée générale. Les risques et les contrôles sont au cœur de nos préoccupations.

Dans le domaine de l'informatique, notre priorité est la sécurité des données et des systèmes. Des procédures et des plans d'urgence ont été mis en place afin de pouvoir restaurer les systèmes dans un délai fixé en cas de pannes. Les procédures et plans font objet de tests réguliers.

La sécurité et la précision, partie intégrante de la gestion quotidienne, sont également la préoccupation du conseil d'administration. L'objectif est de fixer le niveau de sécurité et de s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles sous forme de personnel, de compétences et d'équipements.

6.3 Généralités concernant la politique d'investissement de chaque compartiment

Les points suivants s'appliquent à l'ensemble des compartiments :

- Si la politique d'investissement d'un compartiment définit que les capitaux sont investis en « actions », cela inclut également toute « valeur mobilière ayant des similitudes avec les actions ».
- Les capitaux des compartiments sont placés sur des bourses situées dans l'Union européenne ou dans des États ayant conclu un accord avec la Communauté ou sur des bourses membres du World Federation of Exchanges ou membres ou membres associés de la Fédération des Bourses européennes (FBE). En outre, les compartiments peuvent investir sur les marchés réglementés figurant sur la liste de la Commission européenne. Chaque compartiment peut investir jusqu'à 10% de leurs capitaux en valeurs cotées sur d'autres bourses et en instruments non cotés.

6.4 Objets d'investissement

Les capitaux de la société doivent uniquement être composés de :

- 1) Valeurs mobilières et instruments monétaires négociables sur une bourse ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Dans le cas où la bourse ou le marché en question est situé(e) dans un État non-membre de l'Union européenne, celle-ci ou celui-ci doit être autorisé(e) par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). La *Finanstilsynet* a fixé des règles pour le placement d'actifs dans des instruments financiers dérivés et, à ce titre, des futures, des options et des warrants ainsi que des prêts de titres et des opérations à terme, voir également le chapitre « Instruments financiers dérivés et prêts de titres » ci-après.
- 2) Valeurs mobilières nouvellement émises, à condition que :
 - a) le prospectus d'émission s'engage à déposer une demande de cotation officielle sur une bourse ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Dans le cas où la bourse ou le marché en question est situé(e) dans un État non-membre de l'Union européenne ou dans un État avec lequel la Communauté n'a pas conclu d'accord dans le domaine financier, la bourse ou le marché doit être autorisé(e) par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), ou les statuts de la société doivent préciser que la société investit dans des valeurs mobilières cotées sur la bourse ou le marché en question, et que
 - b) les valeurs mobilières soient cotées au plus tard un an après leur émission.
- 3) Actifs liquides dans un volume limité.
- 4) Objets mentionnés dans les chapitres « Instruments financiers dérivés et prêts de titres », « Dépôts dans des établissements financiers ayant leur siège social dans un pays de la zone A » et « Investissement en parts de société d'investissement, etc. »

Cependant, la société ou un compartiment peut investir jusqu'à 10% des actifs dans d'autres instruments que ceux mentionnés ci-dessus.

La société peut uniquement acquérir des biens mobiliers et immobiliers nécessaires pour l'exercice de ses activités. En dehors de cette utilisation, la société ne doit pas acquérir de biens immobiliers.

La société ne doit ni investir en métaux précieux, ni en certificats de métaux précieux.

6.5 Limites d'investissement, etc.

La société ou un compartiment ne peut pas investir plus de 5% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur.

Par contre, la société ou un compartiment peut investir jusqu'à 10% de leurs capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur, à condition que la valeur totale des valeurs mobilières en question n'excède pas 40% des capitaux totaux.

L'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) a fixé des règles déterminant que les limites citées ci-dessus ne s'appliquent ni aux valeurs mobilières émises ou garanties par des autorités publiques, ni aux obligations émises par des établissements de crédit hypothécaire ou d'autres établissements de crédit similaires, voir également le chapitre « Investissements en obligations du Trésor et similaires » ci-après.

La société peut posséder jusqu'à 15% d'actions avec droit de vote émises par un seul émetteur.

Elle peut posséder jusqu'à 10% d'autres catégories de valeurs mobilières émises par un seul émetteur.

La société ou un compartiment ne peut pas contracter d'emprunts. Cependant, l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) a autorisé chaque compartiment à contracter des emprunts à court terme, dans le but de financer temporairement des transactions. Les emprunts pour le financement des transactions, des rachats de parts d'investissement et de l'utilisation des droits préférentiels de souscription ne doivent pas excéder 10% des capitaux de chaque compartiment, voir le chapitre « Financement provisoire des transactions effectuées » ci-après.

La société ne doit pas effectuer d'opérations baissières, voir également le chapitre ci-après concernant les instruments financiers dérivés.

La société ne peut, ni consentir de prêts, ni se porter garante pour le compte de tiers. Cependant, la société peut contracter des engagements liés à l'acquisition d'actions qui ne sont pas entièrement payées. Le montant total de ces engagements ne doit pas dépasser 5% des capitaux du compartiment concerné.

6.6 Investissements en obligations du Trésor et similaires

Les compartiments investissant en obligations peuvent investir une part supérieure à 35% des capitaux en valeurs mobilières ou en instruments du marché monétaire émis ou garantis par :

- a) l'Etat danois
- b) un pays membre de l'Union européenne, un pays avec lequel l'Union européenne a conclu un accord dans le domaine financier ou un autre pays (autrefois dénommés les pays de la zone A) ou
- c) une institution internationale de caractère public dans laquelle participe un ou plusieurs pays membre de l'UE, à condition que les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire en question soient autorisés par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*).

Les institutions internationales sont à ce jour :

Nordiska Investeringsbanken
 European Investment Bank
 European Coal & Steel Community
 Council of European Resettlement Fund for National Refugees and Overpopulation in Europe
 Eurofima (European Company for the Financing of Railroad Rolling Stock – Switzerland)
 Euratom (European Atomic Energy Community)
 World Bank (International Bank for Reconstruction and Development)
 International Finance Corporation
 African Development Bank
 Asian Development Bank
 Inter-American Development Bank (IADB)
 European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)
 European Financial Stability Facility (EFSF)

Au cas où la société ou un compartiment investirait plus de 35% des capitaux dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État ou une institution internationale de caractère public, le portefeuille doit être composé de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire d'au minimum 6 émissions différentes, et les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire d'une même émission ne doivent pas dépasser 30% des capitaux de la société ou du compartiment.

6.7 Investissements en obligations hypothécaires

La société ou un compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur dans les catégories suivantes :

Valeurs mobilières émises par la société de crédit foncier Kreditforeningen af kommuner i Danmark ou émises par des établissements de crédit hypothécaire danois autorisés par un État membre de l'Union européenne, pour autant que les établissements soient inscrits sur la liste élaborée par la Commission européenne.

Dans le cas où la société ou un compartiment investirait une part supérieure à 5% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur, la valeur totale des investissements en question ne doit pas excéder 80% des capitaux de la société ou du compartiment.

6.8 Techniques efficaces de gestion de portefeuille et administration de garanties

Tous les compartiments peuvent effectuer des prêts de titres ainsi que des mises et des prises en pension.

L'utilisation de ces techniques de gestion de portefeuille comporte un risque de contrepartiste qui peut entraîner une perte pour les investisseurs. Afin de réduire ce risque, la société a défini les lignes de conduite suivantes :

- Les valeurs mobilières prêtées doivent être révocables à tout moment. La société doit avoir la possibilité de résilier les accords de prêts de titres à tout moment. Les valeurs mobilières concernées par des accords de pension doivent être révocables à tout moment. En ce qui concerne les accords de mise en pension, la société doit à tout moment pouvoir révoquer la totalité du montant ou mettre un terme à la pension au prix du marché.
- Afin de réduire le risque davantage, la société ne peut recevoir des garanties que sous forme de liquidités qui peuvent être placées dans des établissements de crédit ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union européenne, un pays avec lequel l'Union européenne a conclu un accord dans le domaine financier ou un autre pays, à condition que les établissements de crédit en question soient soumis aux règles de surveillance jugées aussi exigeantes que la réglementation européenne par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*).
- Chaque compartiment ne peut recevoir des garanties dépassant 30% des capitaux.

6.9 Parts dans des établissements de crédit

Les compartiments obligations et les compartiments diversifiés peuvent investir dans des établissements de crédit ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union européenne, un pays avec lequel l'Union européenne a conclu un accord dans le domaine financier ou un autre pays, à condition que les établissements de crédit en question soient soumis aux règles de surveillance similaires à la réglementation européenne.

6.10 Investissement en parts d'investissement, certificats de dépôt et obligations « Contingent Convertible »

L'ensemble des compartiments peuvent, conformément à la loi danoise sur les sociétés d'investissement, investir en parts d'investissement dans d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres établissements de placement.

Dans le cas où un compartiment investirait dans des parts d'autres sociétés d'investissement qui sont gérées directement ou indirectement par la même société de gestion ou par une société attachée à la société par une gestion commune ou par un contrôle direct ou indirect de plus de 10% des capitaux ou des votes (ci-après nommée « société attachée »), la société de gestion ou la société attachée ne peut pas prélever de commission d'émission, de rachat ou de conversion pour l'investissement.

Les compartiments investissant en actions peuvent également investir en certificats de dépôt, comme par exemple les ADR et les GDR. Cependant, les compartiments peuvent investir uniquement dans des certificats de dépôt représentant des actions entrant dans le domaine d'investissement défini par la politique d'investissement du compartiment.

L'ensemble des compartiments investissant en obligations peuvent également investir en certificats de dépôt, comme par exemple les GDN (Global Depository Notes) et les Pass-Through Notes. Cependant, les compartiments peuvent investir uniquement dans des certificats de dépôt et des Pass-Through Notes représentant des obligations entrant dans le domaine d'investissement défini par la politique d'investissement du compartiment.

Tous les compartiments qui peuvent, conformément à leur politique d'investissement, investir en obligations de société ayant un rating inférieur à l'investment grade, peuvent également investir en obligations « Contingent Convertible » (CoCos).

6.11 Politique d'investissement responsable

La responsabilité première de la société est l'optimisation des performances des investisseurs. La société prend à cœur sa responsabilité sociétale sur ses investissements. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG*) sont donc pris en compte au moment de prendre les décisions d'investissement.

Fin 2010, la société a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI). Les PRI ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en coopération avec l'ONU afin d'encourager les investissements responsables. C'est la raison pour laquelle ils sont souvent appelés les PRI-ONU.

L'adhésion aux PRI implique concrètement que nous nous engageons à :

1. introduire les facteurs environnementaux, les facteurs sociaux et les facteurs liés à la gouvernance dans nos analyses d'investissement et nos processus décisionnels,
2. exercer un actionnariat actif et à intégrer les facteurs ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaire,
3. chercher à obtenir des informations utiles concernant les facteurs ESG dans les sociétés dans lesquelles nous investissons,
4. travailler pour améliorer l'acceptation et la mise en application des principes dans le secteur de l'investissement,
5. coopérer dans le but de rendre plus efficace notre propre mise en application des principes,
6. rapporter sur nos activités et nos progrès liés à la mise en application des principes.

* ESG est une abréviation pour Environmental, Social and Governance (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance).

7 Généralités concernant les chiffres clefs

7.1 Capitaux propres des investisseurs

Les capitaux propres des investisseurs par compartiment sont établis sur la base de la valeur cotée au 31 décembre dans la devise d'émission du compartiment en question.

7.2 Performance annuelle en pour cent

La performance est calculée sur la valeur intrinsèque de la manière suivante :

$$((\text{Valeur intrinsèque fin exercice}/\text{Valeur intrinsèque début exercice}) - 1) \times 100.$$

La notion *Performance en % - compartiment* exprime la performance passée du compartiment par part de 100 DKK

Il est déconseillé de tirer des conclusions concernant les futurs résultats sur la base des performances historiques. Les performances et l'évolution des cours antérieures ne sont en aucun cas une garantie des performances et de l'évolution futures. Les performances et l'évolution des cours peuvent être négatives.

7.3 Écart-type

L'écart-type mesure la probabilité pour que la performance d'une seule période s'approche de la performance moyenne pour l'ensemble des périodes ou, en d'autres termes, elle exprime l'importance des variations.

Les calculs sont basés sur les données d'une période de 5 ans. Si le compartiment existe depuis moins de 5 ans, nous avons complété avec des données du benchmark.

Le calcul de l'écart-type du compartiment est basé sur des observations mensuelles et il exprime donc le facteur de risque indiqué dans Les informations clefs à l'investisseur. Si le compartiment existe depuis moins de cinq ans, le calcul se fait à partir des observations mensuelles. Le calcul de l'écart-type du benchmark s'est fait à partir d'observations mensuelles.

7.4 Frais de gestion en % (TER)

Les frais de gestion en pour cent des compartiments sont établis de la manière suivante :

$$\text{Total des frais de gestion}/\text{actif moyen des investisseurs} \times 100.$$

La notion *Actif moyen des investisseurs* exprime la valeur moyenne des actifs à la fin de chaque mois de l'exercice.

Conformément aux statuts, les frais totaux de gestion ne doivent pas dépasser 2% de la valeur moyenne des capitaux du compartiment dans l'exercice.

8 Règles fiscales

8.1 Imposition des compartiments

Les compartiments capitalisent et entrent dans le cadre de la loi danoise sur l'imposition des sociétés. Les compartiments sont exonérés d'impôt au Danemark, à l'exception des dividendes des actions danoises qui sont imposés à 15%.

8.2 Imposition des investisseurs

Les éléments ci-après sont une description générale des règles fiscales danoises estimées applicables. Les investisseurs soumis à des règles spécifiques ou qui utilisent les parts d'investissement à des fins professionnelles ne sont pas concernés par la description.

Investisseurs fiscalement domiciliés au Danemark

L'imposition des investissements en compartiments de capitalisation se fait selon « le principe de stock ». Cela veut dire que l'investisseur est imposé sur la différence entre la valeur cotée de la part d'investissement au début de l'année et celle à la fin de l'année. Si la part est acquise au cours de l'année fiscale, l'imposition concerne la différence entre la valeur cotée à la date de l'acquisition et celle à la fin de l'année. Si la part d'investissement est vendue au cours de l'année fiscale, l'imposition concerne la différence entre la valeur cotée au début de l'année et celle à la date de la vente.

Pour les personnes physiques, tout bénéfice est soumis aux impôts au même titre que les revenus mobiliers et toute perte est déduite au même titre que les pertes sur les investissements mobiliers.

Pour les sociétés, y inclus les fonds ordinaires et commerciaux, les bénéfices et les pertes entrent dans les revenus imposables de la société en question. Les fonds doivent toujours se renseigner sur les règles d'imposition avec l'aide de leurs commissaires aux comptes, étant donné qu'il existe de nombreuses exceptions aux dispositions principales, et que l'objet et les statuts du fonds peuvent influencer l'imposition.

L'investissement dans des compartiments de capitalisation peut être effectué dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*virksomhedsskatteordningen*). Les bénéfices et les pertes entrent dans les revenus de la société.

Dans le cas d'une épargne au bénéfice des enfants, les bénéfices des investissements ne sont pas soumis aux impôts tant que les capitaux sont bloqués.

Dans le cas d'une épargne de retraite, l'imposition entre dans le cadre des dispositions de la loi danoise concernant l'imposition des rendements des plans de retraite.

La déclaration obligatoire aux autorités fiscales des versements des dividendes et des bénéfices et des pertes sur les cours se fait par l'intermédiaire de l'établissement financier dans lequel sont déposées les parts d'investissement.

Investisseurs fiscalement domiciliés à l'extérieur du Danemark

Les investisseurs domiciliés à l'extérieur du Danemark sont imposables selon la réglementation de leur pays de résidence ou du pays où ils sont fiscalement domiciliés.

Ces investisseurs ne sont donc pas imposables au Danemark sur les bénéfices et les pertes liés à leurs parts d'investissement. De plus, comme les compartiments capitalisent, les investisseurs ne paient pas d'impôt sur les dividendes.

8.3 Plus d'informations

Les investisseurs peuvent obtenir plus d'informations concernant la réglementation auprès de la société et sur www.jyskeinvest.com. Cependant pour plus de détails et de conseils personnalisés, ils doivent s'adresser à leur conseiller personnel.

9 Méthode de prix pour les souscriptions et les rachats

Pour les demandes de souscription et de rachat de parts d'investissement reçues avant l'heure de l'établissement des prix, les prix de souscription et de rachat sont fixés selon la méthode dite de « prix simple » (voir l'article 6 de l'arrêté concernant le calcul des prix de souscription et de rachat des parts d'UCITS danoises). Le « prix simple » correspond à la valeur intrinsèque établie selon les mêmes principes utilisés pour le rapport annuel, c'est-à-dire en divisant la valeur des capitaux par la valeur nominale du nombre de parts en circulation.

Si le nombre total de souscriptions et de rachats nets dépasse le nombre de parts correspondant à 0% des parts du compartiment au total, des frais de souscription sont ajoutés à la valeur intrinsèque et des frais de rachat sont déduits de la valeur intrinsèque pour couvrir les frais commerciaux.

Les frais ne peuvent pas dépasser les taux indiqués pour chaque compartiment.

En cas de souscription, l'intermédiaire peut demander une commission de qui ne peut pas dépasser le taux maximal indiqué pour chaque compartiment.

La valeur intrinsèque des compartiments est établie quotidiennement à 12 heures CET (ci-après nommée « l'heure de l'établissement »). Les ordres reçus par Jyske Bank A/S avant 12 heures CET sont prises en compte à la valeur intrinsèque établie à l'heure de l'établissement suivante. Les ordres reçus après 12 heures CET sont prises en compte à la valeur intrinsèque établie à l'heure de l'établissement du jour suivant.

La société peut reporter la souscription, si :

- elle se trouve dans l'incapacité de fixer la valeur intrinsèque en raison des conditions sur le marché ou si
- elle, dans un souci de respect des droits des investisseurs, décide de fixer le prix de souscription ultérieurement.

La société peut reporter le rachat, si :

- elle se trouve dans l'incapacité de fixer la valeur intrinsèque en raison des conditions sur le marché ou si
- elle ne peut fixer le prix de rachat qu'après la réalisation des capitaux nécessaires pour le rachat, dans le but de respecter les droits des autres investisseurs.

En cas de report de la souscription, la société doit, dans un délai de 8 jours de bourse, avertir l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) et les autorités concernées dans les autres États membres de la Communauté européenne où est commercialisée la société.

10 Publication des prix de souscription et de rachat et des valeurs intrinsèques

Jyske Invest Fund Management A/S publie quotidiennement les prix de souscription et de rachat ainsi que les valeurs intrinsèques sur www.jyskeinvest.com. Les prix ne sont pas fixés les jours bancaires non travaillés, conformément aux conventions collectives danoises. Les informations sont également données sur simple demande aux agences de Jyske Bank A/S. Voir également le chapitre « Informations et paiement » ci-après.

11 Lieu de souscription

Jyske Bank A/S
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg

La souscription peut avoir lieu dans toutes les agences de Jyske Bank A/S.

12 Transactions, enregistrement et paiement

Les parts d'investissement des compartiments émettant des certificats sont enregistrées dans une société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières. Aucun titre matériel n'est donc émis. Le paiement est effectué au jour de valeur contre l'enregistrement dans une société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières.

Les parts d'investissement des compartiments peuvent être négociées quotidiennement.

13 Cotation en bourse

Les parts d'investissement des compartiments de la société ne sont pas négociables sur la bourse.

14 Inscription nominative

Les parts d'investissement des compartiments sont émises au porteur, mais peuvent également être inscrites nominativement sur les registres de l'établissement teneur de compte.

Jyske Invest Fund Management A/S tient le registre des souscripteurs.

15 Capitaux

Les capitaux propres des compartiments existants étaient au 31/12/2014 de 6 498 millions DKK (convertis au taux de change en vigueur au 31/12/2014)

16 Droit de vote

Tout investisseur dans la société d'investissement peut participer à l'Assemblée générale à condition de se procurer une carte d'entrée sur justificatif de ses parts dans la société, au plus tard 5 jours bancaires avant la tenue de l'Assemblée générale.

Le droit de vote peut seulement être utilisé pour les parts d'investissement qui, au minimum 1 semaine avant la tenue de l'Assemblée générale, sont inscrites au nom de l'investisseur dans les registres de la société.

Chaque investisseur possède 1 vote par part entière en DKK. En ce qui concerne les parts libellées en devises étrangères, le nombre de votes est calculé en multipliant le nombre de parts de l'investisseur par le cours de change officiel de la DKK, 30 jours avant la tenue de l'Assemblée générale.

Aucun souscripteur de parts d'investissement ne peut obtenir un nombre de votes, conformément à ses propres parts, qui dépasse 1% du nominal total en DKK des parts d'investissement en circulation à tout moment dans le compartiment concerné par le vote. En ce qui concerne les votes communs, le nombre de votes ne peut pas dépasser 1% du nominal total en DKK de la totalité des parts en circulation.

17 Privilèges

Aucune part ne confère à son détenteur un quelconque droit privilégié.

18 Négociabilité

Les parts des compartiments émettant des certificats sont librement négociables.

19 Financement provisoire des transactions effectuées

La société ou un compartiment ne peut pas contracter d'emprunt. Cependant, la société a reçu l'accord de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) de contracter des emprunts pour le financement provisoire des transactions, voir également l'article 8 des statuts.

20 Résiliation de la société d'investissement ou d'un compartiment

Toute résolution visant la résiliation de la société exige que la proposition soit adoptée par au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux étant représentés à l'Assemblée générale.

Toute résolution visant la résiliation d'un compartiment doit être adoptée par les investisseurs du compartiment lors de l'Assemblée générale. L'adoption requière au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux du compartiment en question étant représentés à l'Assemblée générale.

Toute résolution visant la résiliation d'une classe de parts doit être adoptée par les investisseurs de la classe en question lors de l'Assemblée générale. L'adoption requière au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux de la classe de parts en question étant représentés à l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration juge quand les conditions pour la résiliation d'une société, d'un compartiment ou d'une classe de parts sont réunies. Les conditions menant à la proposition de résiliation ou de fusion d'une unité (société, compartiment, classe de parts) à l'Assemblée générale peuvent être les suivantes : les capitaux sont descendus en dessous de la limite minimale fixée par la loi, l'unité n'est plus rentable, une modification de la législation fiscale implique que le potentiel de performance est devenu inexistant, le domaine d'investissement de l'unité est également couvert par d'autres unités, le souci d'une utilisation plus efficace des ressources. La liste n'est pas exhaustive. L'évolution des marchés et d'autres circonstances peuvent également influencer une telle décision.

21 Société de gestion

La société a conclu un accord de gestion avec :

Jyske Invest Fund Management A/S
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg
CVR nr. 15 50 18 65 39

qui prend en charge les investissements, la gestion et la commercialisation de la société d'investissement.

La direction de la société de gestion

M Bjarne Staael
directeur général, économiste

22 Société dépositaire

La société a conclu un accord de société dépositaire avec :

Jyske Bank A/S
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg
CVR nr. 17 61 66 65 17

qui prend en charge toutes les tâches liées à la fonction de société dépositaire au nom de la société. Les éléments suivants peuvent soulignés :

Dépôt de valeurs mobilières et de liquidités

La société d'investissement a conclu un accord avec Jyske Bank qui a pour mission la gestion administrative des titres et des liquidités et leur conservation, conformément à la loi concernant les OPCVM et aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Jyske Bank assure également les contrôles et les obligations fixés.

Un droit de garde est dû pour chaque compartiment. Il est calculé selon la nature des titres et de leur valeur. Le droit habituel VP s'applique également, soit max. 0,01% pour les titres danois et entre 0,05 et 0,30% pour les titres étrangers, selon le pays en question.

L'accord peut être résilié par les deux parties avec un préavis de 12 mois à l'expiration d'un exercice.

Intermédiaire financier/distribution

La société de gestion a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui assure la vente des parts d'investissement. De plus, la société a conclu un accord avec Jyske Bank A/S concernant la conservation des titres pour les souscripteurs qui le souhaitent. Jyske Bank A/S assure également des paiements éventuels aux investisseurs et peut prendre en charge les rachats.

La banque fixe elle-même ses actions de commercialisation dans le but d'augmenter les souscriptions des titres. Jyske Invest Fund Management A/S peut parallèlement mettre en œuvre ses propres initiatives de commercialisation.

À titre d'honoraires, chaque compartiment paie une commission basée sur le cours moyen des parts d'investissement du compartiment. Cette commission est incluse dans la commission de gestion, voir également les informations pour chaque compartiment.

Aucun délai de préavis particulier n'a été fixé pour la résiliation de cet accord.

Souscription

La société de gestion a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui propose les activités d'émission à l'occasion de souscriptions. En ce qui concerne les honoraires, reportez-vous aux informations pour chaque compartiment.

Aucun délai de préavis particulier n'a été fixé pour la résiliation de cet accord.

Vente et achat de valeurs mobilières

La société de gestion a conclu un accord avec Jyske Bank A/S concernant la vente et l'achat de valeurs mobilières. La commission, qui est basée sur le cours, est la suivante pour chaque compartiment :

Compartiments obligations	0,00-0,05%
Compartiments actions	0,10%
Compartiments diversifiés	0,00-0,10%

À cela s'ajoutent les frais des pays étrangers.

Aucun délai de préavis particulier n'a été fixé pour la résiliation de cet accord.

Fixation des prix

La société de gestion a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui fixe quotidiennement les prix pour les parts des compartiments, sous réserve de situations particulières. La fixation des prix est établie conformément aux informations données dans le chapitre « Souscription et rachat ».

Les honoraires pour ce service s'élèvent à 0,8 million DKK pour tous les compartiments.

Aucun délai de préavis particulier n'a été fixé pour la résiliation de cet accord.

23 Accord de conseil boursier avec Jyske Bank A/S

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord de conseil boursier avec la société dépositaire :

Jyske Bank A/S
 Vestergade 8-16
 DK-8600 Silkeborg

L'activité principale de la société dépositaire est la gestion bancaire.

L'accord implique que Jyske Bank A/S conseille sur des investissements en valeurs mobilières individuellement et sur l'allocation de différentes classes d'actifs des compartiments diversifiés.

Les propositions sont présentées à Jyske Invest Fund Management A/S qui prend les décisions d'investissement finales. Les conseils doivent prendre en compte les directives fixées par le conseil d'administration pour chaque compartiment.

À titre d'honoraires, chaque compartiment paie une commission basée sur le cours moyen des parts du compartiment. Cette commission est incluse dans la commission de gestion, voir également les informations pour chaque compartiment.

L'accord peut être résilié sans préavis.

24 Conseil d'administration

Hans Frimor (Président)
 professeur de faculté
 Spanget 1 a
 DK-5792 Aarslev
 (lieu de travail : Département comptabilité, contrôle et audit, École de commerce de Copenhague, Danemark)

Mme Soli Preuthun (Vice-présidente)
 directrice adjointe
 Tryggevældevej 140
 DK-2700 Brønshøj
 (lieu de travail : Bankpension, Copenhague, Danemark)

M Steen Konradsen
 directeur
 Bavnevej 23 DK-8600 Silkeborg
 (Lieu de travail : Bavnehøj Invest ApS, Silkeborg, Danemark)

M Bo Sandemann Rasmussen
 professeur de faculté
 Langballevej 122
 DK-8320 Mårslet
 (lieu de travail : Institut d'études économiques, Université d'Aarhus, Danemark)

25 Commissairesaux comptes

M Per Kloborg, commissaire aux comptes agréé par l'État
 BDO
 Statsautoriseret revisionsaktieselskab
 Papirfabrikken 34
 DK-8600 Silkeborg (Danemark)

CVR no. 20 22 26 65 70

26 Rémunérations

Pour le dernier exercice clos (2014), les rémunérations du conseil d'administration, de la direction, de la société dépositaire et de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) étaient les suivantes (en milliers DKK) :

Conseil d'administration	85
Direction	324
Société dépositaire	3 567
<i>Finanstilsynet</i>	0

Les rémunérations sont, conformément aux statuts, calculées comme la part de la société d'investissement dans les postes correspondants de la société de gestion.

27 Autorité de contrôle

L'autorité de contrôle des sociétés d'investissement danoises est :

Finanstilsynet
Århusgade 110
DK-2100 Copenhague Ø

Tél. +45 3355 8282
Fax : +45 3355 8200

Site web : www.ftnet.dk

28 Statuts, Informations clés à l'investisseur, rapports annuels, etc.

Les statuts de la société sont une partie intégrante du prospectus et ils doivent être délivrés en même temps que le prospectus.

Les Informations clés à l'investisseur de la société, les statuts, le prospectus et les rapports semestriel et annuel sont livrés gratuitement sur simple demande à la société ou peuvent également être téléchargés sur www.jyskeinvest.com.

Voir également le chapitre « Informations et paiement » ci-après.

29 Informations et paiement

Les Informations clés à l'investisseur, le prospectus, les statuts et les rapports semestriel et annuel sont livrés gratuitement. Les informations concernant les prix de souscription et de rachat ainsi que les valeurs intrinsèques sont publiées au moins deux fois par mois sur www.jyskeinvest.com. Les investisseurs allemands peuvent demander la remise des documents en support papier auprès de l'agence allemande. Toute mesure significative pour les investisseurs allemands est publiée sur www.ebundesanzeiger.de. Les unités mentionnées ci-après reçoivent des ordres concernant le rachat de parts d'investissement et le paiement aux investisseurs. Pour les investisseurs espagnols, la liste des distributeurs en Espagne est publiée sur le site de l'autorité espagnole des marchés financiers : www.cnmv.es.

Danemark et Norvège :

Jyske Bank A/S
Private Banking
Vesterbrogade 9
DK-1780 Copenhague V
Danemark

Suède :

MFEX Mutual Funds Exchange AB Linnégatan 9-11
SE-114 47 Stockholm
Suède

Allemagne :

Jyske Bank A/S
Filiale Hamburg
Ballindamm 13
Postfach 103323
D-20095 Hamburg
Allemagne

France :

Jyske Bank (France)
53, rue d'Antibes
F-06400 Cannes
France
BNP Paribas Securities Services
3, rue d'Antin
F-75002 Paris

France

Grande-Bretagne :

JPMorgan Chase Bank N.A.
Paying Agency Department
1 Chaseside
Bournemouth
Dorset
BH7 7DA
Grande-Bretagne

Gibraltar :

Jyske Bank (Gibraltar)
Ltd.
76, Main Street
P.O. Box 143
Gibraltar

Pays-Bas :

Orangefield Trust
(Pays-Bas) B.V.
Teleportboulevard 140
NL-1043 EJ Amsterdam
P.O. Box 2838, 1000 CV
Amsterdam
Pays-Bas

Espagne :

ALLFUNDS BANK, S.A.
Estafeta, 6, La Moraleja,
Complejo Plaza de la Fuente, Alcobendas
28109 Madrid
Espagne

Luxembourg :

HSBC Bank plc.
Luxembourg Branch
16, Boulevard
d'Avranches
L-1160 Luxembourg

29.1 Informations aux investisseurs de la République fédérale d'Allemagne

Les Informations clés à l'investisseur, le prospectus, les statuts et les rapports semestriel et annuel sont livrés gratuitement. Les informations concernant les prix de souscription et de rachat ainsi que les valeurs intrinsèques sont publiées au moins deux fois par mois sur www.jyskeinvest.com. Les investisseurs allemands peuvent demander la remise des documents en support papier auprès de l'agence allemande. Toute mesure significative pour les investisseurs allemands est publiée sur www.ebundesanzeiger.de.

L'unité mentionnée ci-après reçoit des ordres concernant le rachat de parts d'investissement et le paiement aux investisseurs :

Jyske Bank A/S
Filiale Hamburg
Ballindamm 13
Postfach 103323
D-20095 Hamburg
Allemagne

30 Rapports annuels et semestriels

Les comptes annuels sont établis conformément à l'arrêté de l'autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) concernant les rapports financiers des sociétés d'investissement et similaires. L'exercice de la société suit l'année civile.

31 Calendrier financier prévu

Février 2016	Rapport annuel 2015
Mars/avril 2016	Assemblée générale ordinaire
Août 2016	Rapport semestriel 2016

32 Responsable de réclamations

Contactez votre conseiller habituel pour toute réclamation concernant vos comptes et dépôts ou les conseils en investissement.

Toute réclamation concernant les conditions dans Jyske Invest doit être adressée à :

Jyske Invest Fund Management A/S
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg
À l'attention du directeur général
Objet : « Réclamation »

E-mail : jyskeinvest@jyskeinvest.dk

En cas de manque d'approbation d'une réclamation, vous pouvez contacter la commission danoise d'arbitrage pour les sociétés d'investissement :

Ankenævnet for Investeringsforeninger
Amaliegade 8 B 2.
Postboks 9029
DK-1022 Copenhague K
Tél. + 45 35 43 63 33

Les réclamations d'investisseurs professionnels ne seront traitées que dans le cas où elles sont similaires à des réclamations déposées par des investisseurs privés.

33 Clause de non-responsabilité

Le présent prospectus, qui est traduit en français, a été rédigé en danois. En cas de non-conformité entre les différentes versions, la version danoise prévaut.

Le prospectus a été élaboré conformément au droit danois et à la législation européenne. Le prospectus est transmis à l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), conformément aux dispositions en vigueur de la loi concernant les OPCVM et autres organismes de placement collectif et similaires.

Le prospectus a obtenu l'agrément des autorités compétentes en Grande-Bretagne, à Gibraltar, en Espagne, en Allemagne, en Hollande, au Luxembourg, en Norvège, en Suède et, pour une partie, en France, en vue de la vente et de la commercialisation des parts d'investissement des compartiments mentionnés dans le prospectus.

La distribution du prospectus dans d'autres pays que ceux mentionnés ci-dessus peut être soumise à certaines restrictions. Les personnes entrant en possession du prospectus ont l'obligation de s'informer et de respecter d'éventuelles restrictions. Les certificats d'investissement mentionnés dans le prospectus ne peuvent, ni être émis à la souscription, ni être vendus aux investisseurs domiciliés aux États-Unis ou ayant des attaches similaires aux États-Unis.

Le prospectus n'est pas une offre de vente ou une invitation à donner une offre. Il n'est pas destiné aux personnes résidant dans des juridictions où il n'a pas obtenu l'agrément.

Les informations données dans le présent prospectus ne peuvent pas être considérées comme des conseils en investissement, ni comme tout autre forme de conseil. Il est conseillé aux investisseurs de chercher des conseils individuels concernant ses propres conditions d'investissement et d'imposition.

34 Date de publication du prospectus

Le prospectus est rendu public le mercredi 21 octobre 2015.